

Améliorer quand c'est possible, s'opposer quand c'est nécessaire !

Les organisations syndicales ont été consultées concernant l'utilisation des crédits de fin d'année (ils sont attribués systématiquement depuis quelques années). La Direction a présenté en CTE un dossier comprenant différents sujets : les mises en stage, le pool d'établissement, l'absentéisme de dernière minute, les CDI pour les contractuels...

Mises en stage : Elles vont se faire en deux temps, comme l'année dernière. Une partie est assurée de se faire, l'autre dépendra de la situation budgétaire. Pour la CFDT, le nombre de mises en stage est loin d'être satisfaisant et très loin des objectifs du dernier projet social. La CFDT a demandé et obtenu 2 mises en stage supplémentaires pour les adjoints administratifs ce qui va permettre 10 mises en stage au lieu de 8. En ce qui concerne les IDE, la CFDT a également obtenu 2 mises en stage supplémentaires passant ainsi de 16 à 18.

La CFDT est la seule organisation syndicale à avoir obtenu une augmentation du nombre de mises en stage.

Pool d'établissement : La Direction a rappelé à plusieurs reprises que la période d'été allait du 21 juin au 22 septembre.

La CFDT a donc demandé dès l'année dernière que le pool d'établissement soit augmenté sur cette période ce qui va être pris en compte pour l'été 2019.

La CFDT a également exigé que les organisations de travail des pools de pôle soient travaillées, comme la Direction s'était engagée à le faire l'année dernière.

Sans la réalisation de ce travail, nous refuserons de voter les prochaines modifications liées au pool.

Absentéisme de dernière minute : Pour pallier ce problème, la Direction propose de faire appel à des volontaires via une application. Dans un monde parfait, les moyens financiers devraient permettre un pool suffisamment conséquent pour pallier les arrêts de dernière minute. A la CFDT, nous sommes réalistes et nous craignons d'attendre longtemps...voire toujours...alors que faire ? Nous refusons un système d'astreinte mais l'appel à volontaire n'en est pas un. A la CFDT, nous ne sommes ni pour, ni contre. Soit des agents seront intéressés et s'inscriront dans ce dispositif, soit personne ne souhaite être volontaire et il faudra réfléchir à un plan B. Chaque agent est libre de s'approprier le dispositif.

Précarité des contractuels : la priorité de la CFDT est l'accès au statut de fonctionnaire. Cependant, cet accès n'est pas possible pour tous (exemple : il faut être à temps plein) et n'intéresse pas tout le monde. La mise en place des CDI correspond donc au souhait de certains agents. La CFDT défend tous les salariés, quelque soit le statut et dans ce cadre nous pensons que le CDI permettra une évolution pour ces agents (prise en compte de l'ancienneté, négociation salariale annuelle...).

Mises en stage projetées	Niveau 1	Niveau 2
Orthophoniste et psychomotricien	2 au 1/07/2019	1 au 1/12/2019
Aide-soignant	6 au 1/07/2019	6 au 1/07/2019
ASH	3 au 01/12/2019	3 au 01/12/2019
Ouvrier professionnel	3 au 01/07/2019	1 au 01/12/2019
Examen professionnel ouvrier principal 2eme classe	2 au 01/12/2019	Liste complémentaire possible dans la limite du nombre de candidats inscrits sur liste principale
Adjoint administratif	<u>4 au 01/08/2019 + 1 obtenue par la CFDT</u>	<u>4 au 01/12/2019 + 1 obtenue par la CFDT</u>
Examen professionnel adjoint administratif principal 2ème	5 au 01/12/19	
Assistant médico-administrative	1 au 01/12/2019	Liste complémentaire possible dans la limite du nombre de candidats inscrits sur liste principale
Examen professionnel Attaché d'Administration Principal	1 au 01/12/19	
Psychologue	3 au 01/12/19	Liste complémentaire possible dans la limite du nombre de candidats inscrits sur liste principale
Cadre de santé	5 au 01/07/2019	
Infirmiers	<u>8 au 01/07/2019 + 1 obtenue par la CFDT</u>	<u>8 au 01/12/2019 + 1 obtenue par la CFDT</u>
Assistant socio-éducatif et éducateur spécialisé	01/12/2019	Liste complémentaire possible dans la limite du nombre de candidats inscrits sur liste principale
Adjoint des cadres	2 au 01/11/2019	Liste complémentaire possible dans la limite du nombre de candidats inscrits sur liste principale
Ergothérapeute	1 au 01/07/2019	
Technicien supérieur hospitalier	2 au 01/11/2019	
Moniteur éducateur	2 au 01/12/2019	Liste complémentaire possible dans la limite du nombre de candidats inscrits sur liste principale
Ingénieur hospitalier	1 au 01/12/2019	

Concernant ce dossier complet, la CFDT est la seule organisation syndicale à avoir voté
POUR, les 2 autres OS ont voté **CONTRE**

L'été sera chaud dans les

services : La pénurie de médecins pousse la Direction à fermer des unités pendant la période estivale obligeant le redéploiement des équipes et des patients. La CFDT, même si elle constate que ces fermetures sont structurées (contrairement à beaucoup d'autres hôpitaux) ne peut que s'opposer à cette réorganisation temporaire.

Pôle addictions précarité :

Deux créations de postes étaient au vote. Un poste pérenne d'IDE spécialisée en troubles des conduites alimentaires et un poste non pérenne (mais financé pour une durée de 3 ans) d'un poste IDE en charge de la coordination du projet « prêt de vapoteuses ». Seule la CFDT a voté POUR dans les deux cas.



Grève illimitée : pourquoi la CFDT n'adhère pas ?

Le syndicat SUD Santé Sociaux nous a invité à participer à leur mouvement... nous avons à peine eu le temps de répondre à leur mail que SUD avait sorti leur tract appelant à la grève. Pas moyen de discuter des revendications communes, ni de parler organisations et moyens d'actions. Nous avons donc refusé de nous joindre au mouvement. Sud Santé Sociaux appelait à la grève au CHGR concernant les urgences. La CFDT Santé sociaux dénonce également la désorganisation chronique de l'offre de soins et nos camarades, dans les établissements qui possèdent des urgences, sont partis prenantes dans les différentes actions.

Les problèmes existent au CHGR mais nous ne pensons pas que l'appel à la grève soit la solution. D'ailleurs, de moins en moins d'agents se déclarent grévistes, signe que ce type de mobilisation ne fait pas l'unanimité.

Améliorer les conditions de travail et les conditions d'accueil restent nos préoccupations quotidiennes. Même si nos moyens d'action sont moins spectaculaires que certains, nous sommes déterminés à faire avancer les choses, par le biais de la proposition et non de l'opposition systématique. La grève est un outil syndical mais il doit être utilisé à bon escient, sur des revendications partagées et construites collectivement.

CMP G08 : En CHSCT, un mémoire portant sur une modification d'horaire nous a été présenté. Un nouvel horaire déjà accepté par les personnels apparait dans la grille des IDE : 11h-19h en complément de l'horaire 9h-17h et seulement le mercredi. Cet horaire permet d'éviter la situation de travailleur isolé du praticien hospitalier qui consulte à des heures tardives et correspond à un besoin de la population de pouvoir être reçu après 17h.

La CFDT est la seul à avoir voté POUR.

Notation : L'ancien système avec la note unique n'était pas légal. Il a donc fallu en trouver un qui rentre dans le cadre réglementaire. Au cours des différents passages en instances, les OS ne s'étaient pas opposées à la révision du système même si les craintes étaient partagées par tous. L'octroi des 0.20, nous le constatons encore cette année, n'est pas égalitaire selon les pôles et selon les catégories socio-professionnelles. Le système ne fonctionnera que si les notateurs connaissent l'enjeu de ce dispositif et l'utilisent pleinement.

Plan de formation : il sera bientôt disponible sur l'intranet. Nous vous conseillons d'aller le consulter avant votre entretien annuel afin de pouvoir échanger avec votre cadre sur vos souhaits. Un nouvel axe institutionnel « médico-social » voit le jour avec des formations sur les pathologies mentales et psychiques en médico-social, valoriser l'image de la personne âgée en institution, mieux appréhender et gérer les situations d'agressivité et de violence dans les structures accueillant des enfants et des adolescents handicapés. Seule la CFDT a voté POUR ce plan de formation.

Maison d'Accueil Spécialisée : Suite à l'expertise et à la découverte soudaine d'un déficit de plus de 500 000€, la Direction nous propose un plan d'action sur les conditions de travail des professionnels. Dans l'expertise, il est noté que la pire chose à faire dans l'état actuel serait de supprimer des postes...et le plan d'action propose la suppression des infirmiers de nuit (courant 2020), la suppression de la coiffeuse et de l'agent d'accueil (leur départ en retraite ne sera pas remplacé) et rien sur la gestion de la gouvernance (alors que c'est ce point principalement qui avait décidé les membres CHSCT a demander une expertise). Nous aurons à nous prononcer sur ce dossier la semaine prochaine.

Accès à la formation promotionnelle d'infirmier en pratique avancée : c'est un dispositif gouvernemental dont les décrets ne sont pas tous sortis mais la Direction souhaite prendre le train en marche et s'inscrire dans ce nouveau diplôme. Seule la CFDT a voté POUR.